

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

01°) Approbation du P.V. de la dernière réunion :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Finances

02°) Approbation des comptes de gestion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

03°) Approbation des comptes administratifs :

Commune :

Section de Fonctionnement

Dépenses	912 409,22 €
Recettes	1 136 665,74 €
Excédent	224 256,52 €
Excédent reporté	84 264,50 €
Résultat de clôture	308 521,02€ (excédent)

Section d'Investissement

Dépenses	783 657,94 €
Recettes	553 107,42 €
Déficit	230 550,52 €
Excédent reporté	124 190,89 €
Résultat de clôture	106 359,63 € (déficit)
Solde Restes à réaliser	316 738 € (dépenses) 68 600 € (recettes)

- **Voté à l'unanimité.**

Local Commercial :

Section de Fonctionnement

Dépenses	9 381,34 €
Recettes	0 €
Déficit	9 381,34 €
Excédent reporté	2 232,93 €
Résultat de clôture	7 148,41 € (déficit)

Section d'Investissement

Dépenses	35 068,93 €
Recettes	25 000,00 €
Déficit	10 068,93 €
Report	0 €
Résultat de clôture	10 068,93 € (déficit)

- **Voté à l'unanimité.**

04° et 05°) Affectations définitives des résultats :

Commune :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'affecter définitivement la part d'excédent de fonctionnement prévu au budget primitif 2021 soit 260 000,00 € à la section d'investissement au 1068.
- de reporter le déficit d'investissement de clôture de 106 359,63 € à l'article 001 du budget primitif 2021.
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 48 521,02 € à l'article 002 du Budget Primitif 2021.

Local Commercial :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de reporter le solde du déficit de fonctionnement de 7 148,41 € à l'article 002 du budget primitif 2021.
- de reporter le solde du déficit d'investissement de 10 068,93 € à l'article 001 du budget primitif 2021.

Personnel Communal

06°) Tableau des Emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Urbanisme

07°) Cession d'une parcelle du domaine communal à l'OGEC DE L'ECOLE Sainte Anne de SAINT-THONAN :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la cession à titre non onéreux à l'OGEC de l'école Sainte-Anne telle que décrite ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative, qui sera rédigé par les services de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, et la 1^{ère} adjointe au Maire à représenter la Commune de SAINT-THONAN lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

Intercommunalité

08°) Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) pour l'entretien des véhicules et petits matériels de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de confier l'entretien des véhicules et matériels au service garage de la CCPLD,
- approuve les termes de la convention,
- et autorise le Maire à la signer.

09°) Questions et informations diverses :

Aménagement rue de Pen ar Quinquis :

Mme Anne-Laure Cann fait un point d'étape sur les travaux de l'aménagement de la rue de Pen ar Quinquis.